RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1ER DÉCEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le 1er décembre à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2004, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjoints ; Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. DENHEZ à partir du vote de la décision modificative), Melle MARTIN, Melle MÉLOT, M. DURAND ; MM. MESLÉ, SULTER (pouvoir à Mme KERSTING à partir du vote "Finances"), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE ; M. WALCH, Mme PINÇON.

Etaient absents excusés : M. QUENTIN (pouvoir à Mme VOISIN) ; Mme SCHAAF (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.

Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE).*

ß

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Monsieur MACCOU, Conseiller municipal délégué aux équipements scolaires, répond à une question de Monsieur SERNE, Conseiller municipal (groupe des élus Verts), concernant le projet de salle multimédia à l'école maternelle Roland-Vernaudon.

Monsieur BERNE, Adjoint au Maire chargé des affaires sociales et du logement, répond à une question de Monsieur SAUNIER, Conseiller municipal (groupe des élus Verts), sur l'évolution du nombre de logements vacants à Vincennes.

Madame BAUDAIS-MÉRIEUX, Adjointe au Maire chargée des personnes handicapées, répond à une question de Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal (groupe "Changer pour Vincennes – gauche plurielle"), concernant le fonctionnement du Comité "Tout handicap" et le recrutement de personnes handicapées à la Ville.



Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil Municipal du 1er décembre 2004.

Monsieur le Maire,

La FCPE Vincennes-Centre nous a récemment fait part de ses inquiétudes et de son étonnement quant au projet de salle multimédia à l'école maternelle Roland-Vernaudon, maintes fois promis depuis 2001 et jamais mis en œuvre.

Quand comptez-vous tenir vos engagements en la matière ? N'estimez-vous pas que ce projet devrait être inscrit au budget prévisionnel 2005 et réellement réalisé pour la rentrée 2005 par exemple ?

Il ne s'agirait en effet pas à nos yeux de calmer la colère croissante des parents d'élèves en vous contentant d'une inscription budgétaire non réalisée dans l'année concernée et reportée d'année en année, de budget primitif en budget primitif. Tour de passe-passe budgétaire classique que vous déplorez d'ailleurs à juste titre de la part de l'Etat à propos des autorisations de programme pour le zoo de Vincennes, maintes fois inscrites, jamais consommées...

Nous attendons, comme les parents d'élèves de l'école Roland-Vernaudon, des réponses précises et des échéanciers sur cette question.

Réponse de Monsieur MACCOU, Conseiller municipal délégué aux équipements scolaires, à la question orale du groupe des Elus Verts de Vincennes

Vous avez attiré l'attention de Monsieur le Maire sur la demande de réalisation de la salle multimédia de l'école maternelle Roland-Vernaudon. A cet égard, vous avez évoqué des engagements pris par la Ville en 2001 et 2003.

Ne mettant pas en doute l'intérêt de l'apprentissage des nouvelles techniques de communication aux enfants, nous avons, d'ores et déjà, mis en œuvre des pôles informatiques dans les écoles élémentaires.

Toutefois, ainsi que Monsieur le Maire l'a précisé à la FCPE dont vous relayez les inquiétudes, le financement de la salle multimédia à l'école maternelle Roland-Vernaudon ne saurait être apprécié que dans le cadre de la préparation budgétaire 2005. Cet établissement scolaire bénéficie actuellement d'importants travaux de renouvellement de châssis et prochainement de travaux de ravalement qui n'étaient pas d'actualité en 2001. De même, un important programme de travaux est prévu sur l'ensemble des écoles maternelles et primaires.

Par ailleurs, la Ville procède à l'acquisition d'un terrain qui sera transféré au Conseil général du Val-de-Marne afin de permettre la réalisation d'un troisième collège. Une opération de même nature est envisagée avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour la construction d'un nouveau lycée.

Il nous appartiendra en conséquence de procéder aux arbitrages correspondants qui vous seront proposés lors du vote du budget primitif.



Question du groupe des élu(e)s Vert(e)s de Vincennes pour le Conseil Municipal du premier décembre 2004.

Monsieur le Maire,

Les premiers éléments du diagnostic du projet local d'urbanisme présentent une confirmation alarmante de l'évolution de l'habitat vincennois :

- 2490 logements vacants à Vincennes en 1990
- **2714 logements vacants** en 1999

Soit un taux de 10% de logements qui ne remplissent pas leur fonction : permettre aux nombreux demandeurs d'accéder à un logement !

Ce taux est le double de la moyenne des villes environnantes. On peut craindre que la situation n'ait cessé de s'aggraver depuis les chiffres de 1999. Nous aurions pu espérer que les travaux via l'OPAH et le PACT enrayent cette déplorable évolution, malheureusement ils ne semblent pas pouvoir remplir cet objectif.

Pouvez vous donner les chiffres de l'évolution du nombre de logements vacants depuis 1999 ?

Le renforcement de la tendance de nombreux bailleurs potentiels à faire des logements qu'ils possèdent des objets de spéculation entraîne une modification de notre ville, contribuant à exclure les plus démunis, les plus jeunes et les classes moyennes de Vincennes.

Le droit au logement est de plus en plus bafoué. L'Abbé Pierre, comme les associations, nous le rappellent et réagissent en plaidant pour la réquisition des logements vacants.

La ville a sa part de responsabilité dans cette évolution. Comment analysez-vous le problème ? Qu'est ce qui fait verrou selon vous ? Le budget 2005 fera t-il une place significative aux moyens d'une politique offensive en faveur du logement ? Rassurerez vous les Vincennois-e-s en ne laissant pas continuer la dérive actuelle ?

Réponse de Monsieur BERNE, Adjoint au Maire chargé des affaires sociales et du logement à la question orale du groupe des Elus Verts de Vincennes

La part des logements vacants à Vincennes est effectivement importante, elle se situe à peu près au même niveau qu'à Paris.

Nous n'avons, malheureusement, pas les moyens de connaître avec précision l'évolution de cette tendance depuis 1999, puisque, comme vous le savez, ces données ne sont pas disponibles en période inter censitaire.

En revanche, nous savons que ces forts taux de vacance sont principalement liés à la combinaison de deux facteurs que l'on observe aussi à Paris :

- ✓ Un bâti ancien et dégradé,
- ✓ Une forte pression foncière qui favorise la spéculation.

Le plan de rénovation de l'habitat, lancé en 2003 vise précisément à enrayer ce phénomène. Dans le cadre de l'OPAH, un certain nombre de dossiers en cours de réalisation ou d'instruction permettent d'espérer à terme, la remise sur le marché locatif de 12 logements vacants dont certains le sont depuis plusieurs années (*exemple : 84 rue Aubert où 5 logements vacants seront réhabilités*). En outre, notre plan de rénovation de l'habitat prévoit également un dispositif appelé Programme social thématique (PST) qui propose aux propriétaires la prise en charge de la rénovation de leurs biens en contrepartie d'un plafonnement des loyers pratiqués. Néanmoins, compte tenu du niveau des loyers « libres » praticables à Vincennes, il faut reconnaître que ce dispositif n'est pas très incitatif pour les propriétaires.

En revanche, nous mettons progressivement en place une politique de repérage des immeubles pouvant faire l'objet d'opérations d'acquisitions/améliorations en partenariat avec des organismes publics, para-publics ou des SA d'H.L.M.

Cette politique qui sera réaffirmée dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) élaboré dans le cadre du prochain PLU, combinera le triple objectif de création de logements sociaux dans le tissu bâti existant, de rénovation de l'habitat ancien ou dégradé et la remise sur le marché locatif de logements vacants.

Je me permets également de vous rappeler qu'à la fin de cette année, 104 nouveaux logements sociaux auront été livrés au « Domaine du bois » ainsi que 9 logements construits par l'OPHLM, rue des Meuniers.

…/…

A cette liste, s'ajoutent :

- ✓ un projet de l'OPHLM pour la construction d'un immeuble de 16 logements rue de la Jarry,

- ✓ un projet de l'OPAC du Val de Marne pour la réalisation de 14 logements rue Defrance ainsi que

- ✓ la rénovation et le conventionnement par ce même organisme de 21 logements en « acquisition/amélioration », répartis dans deux immeubles de la rue Diderot.

Signalons également l'acquisition par l'OPAC de l'ancien hôtel « La Grange » situé place Bérault qui sera transformé en petits logements sociaux avec, notamment, la création d'un ou deux logements adaptés pour des personnes handicapées ainsi que la préemption faite récemment par la Ville au bénéfice de la Sablière d'un immeuble au 52, rue de Strasbourg comprenant 38 logements.

Enfin, puisque vous évoquez également, dans votre propos, le logement des « classes moyennes », sachez que la société « Foncière logement », filiale de l'association « Foncière logement », organisme créé en 2002 afin de mutualiser les fonds de la PEEC (participation des employeurs à l'effort de construction) a acquis 48 appartements au « Domaine du bois » ainsi que 22 autres au sein d'une opération située rue du Lieutenant Quennehen.

Ces 70 logements contribueront à l'amélioration de l'offre de logements en faveur des catégories intermédiaires tout en réduisant notre déficit en logements sociaux dans le cadre de la loi SRU.

Pierre MESLÉ
Groupe « Changer pour Vincennes »

Réunion du Conseil municipal du 1er décembre 2004

QUESTION ORALE

Monsieur le Maire,

Nous sommes à 48 heures du début du Téléthon. Depuis plusieurs années Vincennes participe activement à cet événement et cette année encore les Vincennoises et les Vincennois vont contribuer au succès de cette 18ème édition. Nous nous en réjouissons bien évidemment.

Mais l'action dans ce domaine ne doit pas s'arrêter à la fête, aux paillettes et aux flonflons ! S'ils permettent d'attirer l'attention du grand public sur le sort des personnes handicapées ou atteintes de maladies rares, c'est une œuvre au long cours, toute l'année et pendant de longues années, qui, seule, peut les aider à surmonter les difficultés de leur vie quotidienne.

La prise de conscience de nos concitoyens doit donc être relayée par l'engagement des pouvoirs publics nationaux et locaux. En ce qui nous concerne, élus municipaux, faisons-nous tout ce qui est de notre responsabilité ?

Il y aura bientôt deux ans, à l'occasion de l'année 2003, année des handicapés, vous avez décidé la création d'une commission consultative, baptisée « Commission Tout Handicap », dans laquelle on trouve à côté des élus, des représentants d'associations et des personnalités qualifiées. Ayant été désigné pour faire partie des membres de cette commission, je me réjouissais du travail utile qui pourrait y être accompli et j'attendais beaucoup de la confrontation entre les élus et les acteurs de terrain.

Hélas cette commission a fait long feu et ce que je craignais un peu, « l'effet gadget de circonstance », s'est révélé exact. La commission s'est réunie une fois, le 3 juin 2003 : il y a eu un tour de table pour permettre à chacun de se présenter, puis un échange technique à propos de la journée des associations de septembre 2003, et ensuite la séance a été levée. Et depuis rien !

Alors, bien sûr, je ne prétends pas que l'action de la Ville dans ce domaine se résume à l'activité de la Commission Tout Handicap, je sais bien que des rencontres bilatérales ont lieu entre la Municipalité et les représentants de certaines associations et j'ai vu, comme tous les Vincennois que l'aménagement des carrefours se poursuivait, mais permettez-moi de regretter qu'aucune proposition originale n'ait pu émaner de la Commission, ce qui pourtant, me semble-t-il, est le rôle d'une commission consultative.

Ma question sera finalement très simple : comptez-vous réactiver la Commission Tout Handicap ? Et si votre réponse est affirmative, quand sera-t-elle réunie ? Et j'ajouterai également une demande d'information : la Ville comme tous les employeurs est soumise à certaines obligations légales en matière d'emploi des personnes handicapées, pourriez-vous nous faire le point sur le respect de ces obligations ?

Réponse de Madame BAUDAIS-MÉRIEUX, Adjointe au Maire chargée des personnes handicapées à la question orale de Monsieur MESLÉ, Conseiller municipal du groupe "Changer pour Vincennes"

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Maire sur l'absence de réunion de la commission « Tout handicap » depuis juin 2003. Comme vous, nous partageons le souci de réactiver cette commission. C'est pourquoi, sans attendre, j'ai planifié une réunion le 15 décembre prochain à laquelle j'ai le plaisir d'ores et déjà de vous convier.

Néanmoins, les actions qu'a conduites la Ville en direction des personnes handicapées ne se sont pas ralenties pour autant. Elles s'articulent autour des trois grands axes suivants : la place du handicap dans la Ville, l'aide aux handicapés et à leur famille et l'incitation des associations à développer l'accueil des personnes handicapées en leur sein.

Les modalités opératoires pour parvenir à la réalisation de ces deux derniers objectifs seront soumises à la réflexion et au travail de la prochaine commission « Tout handicap » et seront notre objectif de travail pour l'année 2005.

Pour mémoire, je vous rappelle tout de même l'essentiel des concours de la Ville à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées dans la cité. Outre l'aménagement des carrefours que vous avez souligné et qui va se poursuivre en 2005, nous avons soutenu l'action des associations qui œuvrent en ce domaine, en 2003 et 2004 à hauteur de 14 000 euros.

Dans le cadre du legs Tréguier, le CCAS, à l'occasion de l'année européenne des handicapés en 2003, avait mis en place le principe d'aide à projets en direction des associations concernées. Ce principe, reconduit en 2004, a contribué au financement de l'accessibilité du site internet de la Ville aux personnes malvoyantes, à l'édition spécifique du Vincennes Information et à l'attribution gratuite une trentaine de bips sonores permettant aux personnes souffrant de handicap visuel de traverser plus aisément certains carrefours, pour un montant cumulé en 2003-2004 de plus de 10 000 euros. Il pourra également intervenir dans le financement de la réalisation d'une boucle magnétique, à l'étude, pour l'auditorium de Cœur de Ville.

La médiathèque dispose d'une collection adaptée de livres pour public adulte en gros caractères, et de cassettes de textes lus.

La future crèche multi-accueil du quartier du Domaine du Bois est conçue pour l'accueil d'enfants handicapés.

…/…

Le Conseil municipal des enfants a organisé en 2003 un partenariat avec l'association « rencontre jeunes et handicap » qui a permis la tenue d'échanges fructueux portant sur le handicap dans 14 classes des écoles et collèges de Vincennes. Il a participé à une action conduite avec « bouchons d'amour » pour l'acquisition de fauteuils roulants. Les jeunes ont également collaboré de mars à juin 2004 à un atelier théâtral en liaison avec l'institut médico-spécialisé du Perreux avec des enfants handicapés.

La Caisse des écoles prend en charge les repas d'une auxiliaire de vie scolaire qui intervient auprès d'enfants handicapés scolarisés dans nos écoles élémentaires.

Nous avons également inscrit le projet d'accessibilité de l'Hôtel de ville, dans le cadre du prochain contrat régional qui vous sera prochainement proposé.

Comme vous le constatez, toutes ces actions participent d'une même volonté de rassembler nos forces pour mieux accompagner les personnes handicapées dans leur recherche d'autonomie.

Concernant l'obligation d'emploi des personnes handicapées, la solidarité nationale impose aux communes de recruter ce type d'agents à une hauteur minimale de 6 % de l'effectif total (article L 323 -1 du Code du travail). Parmi les catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la Ville emploie 10 travailleurs handicapés reconnus par la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) : 7 en catégorie C, 2 en catégorie B, 1 en catégorie A. Comme le prévoit la procédure, ces personnes ont été engagées comme contractuelles dans des emplois de catégorie A, B et C pour une durée d'une année, renouvelable une fois. A l'issue de cette période, elles ont été titularisées après vérification de leurs aptitudes.

La Ville emploie 5 autres agents de catégorie C bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI) à la suite d'un accident ayant entraîné une incapacité d'au moins 10 % ou d'une maladie professionnelle. Ces données relevant également du calcul de l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

Par ailleurs, 8 agents de catégorie C ont été reclassés pour inaptitude physique en application des articles 81 à 85 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Enfin, la ville s'acquitte partiellement de ses obligations d'emploi, en passant des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec des ateliers protégés ou des centres d'aides par le travail, l'équivalence de ces dépenses correspondant à un quart d'emploi.

Selon le Code du travail, il convient de compter pour une unité et demie les agents classés par la COTOREP en catégorie B et pour 2 unités et demie les agents classés en catégorie C.

Au total, la ville de Vincennes emploie donc 23 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre des personnes handicapées, équivalant à 33,5 agents. Le dernier recrutement effectué à ce titre date du 1er juin 2004. Ce nombre équivaut à 4,17 % de l'effectif de la collectivité. Nous poursuivrons nos efforts pour atteindre l'objectif de 6 %.

I – CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL, suite à la démission de Mme PROCACCIA de son mandat de Conseillère municipale, 1ère Adjointe au Maire ainsi qu'à la démission de Mme SÉGURET en tant qu'administrateur de l'association Espace Daniel-Sorano et sur proposition du Maire,

▹ **PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un Adjoint au Maire :**

Est candidat : M. MACCOU

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
nombre de bulletins blancs et nuls :	09
nombre de suffrages exprimés :	34
majorité absolue :	22
A obtenu : M. MACCOU	**34 voix**

Monsieur Robert MACCOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 12ème Adjoint

▹ **PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles :**

Est candidat : M. MACCOU

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
nombre de bulletins blancs et nuls :	07
nombre de suffrages exprimés :	36
majorité absolue :	18
A obtenu : M. MACCOU	**36 voix**

▹ **PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Hector-Berlioz :**

Sont candidats : M. MACCOU et Mme KERSTING

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
nombre de bulletins blancs et nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	43
majorité absolue :	22

Ont obtenu :

M. MACCOU	)	36 voix
Mme KERSTING	)	07 voix
Est élu : M. MACCOU		**36 voix**

▹ **PROCÈDE, au scrutin secret, à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association Espace Daniel-Sorano suite à la démission de Mme SÉGURET :**

Sont candidats : Mme VOISIN et Melle NICOLAS

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		43
nombre de bulletins blancs et nuls :		05
nombre de suffrages exprimés :		38
majorité absolue :		20
Ont obtenu :		
Mme VOISIN	)	31 voix
Melle NICOLAS	)	07 voix
Est élue : Mme VOISIN		**31 voix**

II - FINANCES

LE CONSEIL

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE - 4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT),* **Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2005 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2004,**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **le Maire à signer un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec Dexia CLF Banque pour 2005 d'un montant maximum de 7 000 000 €.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **la garantie totale de la Ville à l'OPHLM de Vincennes pour le remboursement d'un emprunt de 535 000 € destiné à la réhabilitation de bâtiments appartenant à l'OPHLM et situés à la résidence Antoine-Quinson, 20 rue Félix Faure.**

- ▹ **DÉCIDE,** *à l'unanimité*, **d'acquérir auprès de l'Etat au prix de 940 000 € le terrain sis 14/20 rue Leroyer et 51 rue Joseph Gaillard destiné à recevoir la construction d'un troisième collège.**

- ▹ **DÉCIDE,** *à l'unanimité*, **de transférer à titre gratuit le terrain sis 14/20 rue Leroyer et 51 rue Joseph Gaillard destiné à recevoir la construction d'un troisième collège, au Conseil général du Val-de-Marne.**

- ▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **les revenus 2004 de la donation Pathé à deux familles vincennoises sélectionnées par le CCAS.**

- ▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2004 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à la somme de 2 610 000 € pour le budget principal de la ville.**

- ▹ **ADMET,** *à l'unanimité,* **en non valeur les cotes irrécouvrables présentées par Madame le Trésorier municipal pour un montant de 12 396,48 € pour les années 2001 à 2003 incluses.**

III – PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- ▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

- ▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les modifications apportées au régime indemnitaire de la filière médico-sociale.**

- ▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la création de deux logements de fonction de gardiens au groupe scolaire Jean-Monnet et au groupe scolaire primaire de l'Est, concédés par nécessité absolue de service.**

IV – ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

Le Conseil

▹ **FIXE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association, Notre-Dame de la Providence et Saint-Joseph, à compter du 1er janvier 2005, par élève et par an, comme suit :**

	Elémentaire	Maternelle
Notre-Dame de la Providence	**564,61 €**	**257,50 €**
Saint-Joseph	**594,61 €**	**257,50 €**

▹ **FIXE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Ohel-Barouch sous contrat simple à 257,50 € par élève et par an, à compter du 1er janvier 2005.**

▹ **FIXE,** *à l'unanimité,* **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école publique départementale Decroly à Saint-Mandé, à compter du 1er janvier 2005, par élève et par an à 594,61 €.**

▹ **FIXE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **le montant des frais de scolarité intercommunaux, à compter du 1er janvier 2005, à 594,61 € par élève. Cette mesure concerne les élèves non vincennois scolarisés dans les établissements publics de Vincennes et les élèves vincennois accueillis dans des établissements publics ou privés sous contrat hors Vincennes.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les dispositions de l'avenant n° 2 au contrat "Temps libres" et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

V – VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec l'association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée avec l'association VILCENA et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **les dispositions de la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la musica pour la réalisation d'un programme de concerts en 2005 et 2006 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (4 abstentions : Mme PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **la répartition du solde des crédits 2004 en subventions communales aux associations à caractère sportif suivantes :**

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	500 €
Association vincennoise d'escalade	170 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	1 170 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	170 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	1 670 €
Club Bayard Équitation	1 000 €
Club olympique vincennois	5 670 €
Jeux de boules de Vincennes	300 €
Rugby club de Vincennes	2 000 €
Section municipale de gymnastique volontaire de Vincennes	500 €
Shotokan association Vincennes	170 €
Société vincennoise de lutte et de judo et de disciplines assimilées et de culture physique	170 €
Tennis de table vincennois	637 €
Vélo-club de Vincennes	170 €
Vincennes Athlétic	570 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	270 €
Vincennes Rock Club	320 €
Vincennes Volley club	3 170 €

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (3 absentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE – 4 voix contre : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT),* **l'attribution d'une subvention communale 2004 d'un montant de 600 € à l'association des Scouts et guides de France – Groupe Jean-Jacques Deschamps.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **l'attribution d'une subvention communale 2004 d'un montant de 110 € à l'association GK JDR.**

▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2005, la somme de 1 000 000 € à la Caisse des écoles.**

▹ **ATTRIBUE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2005, la somme de 142 000 € au Centre communal d'action sociale.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 38 613 € à l'Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 106 250 € à l'Office municipal de l'information et des relations publiques.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 115 000 € à l'association Espace Daniel-Sorano.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 7 500 € à l'association pour la diffusion des arts à Vincennes (ADAV).**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 20 250 € à l'Office de tourisme de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 14 500 € à l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD).**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 68 500 € aux Clubs de loisirs et d'accueil des retraités de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 5 750 € à l'association Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes.**

▹ **ACCORDE,** *à l'unanimité,* **à titre d'acompte sur la subvention 2005, la somme de 80 000 € à l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz de Vincennes.**

VI – AMÉNAGEMENT URBAIN

Le Conseil

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **le programme des opérations présentées dans le cadre du Contrat régional avec la Région Ile-de-France, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat régional.**

▹ **APPROUVE,** *à l'unanimité,* **la décision d'engager la révision simplifiée du plan d'occupation des sols pour permettre la mise en place d'une réserve foncière destinée à la construction d'un lycée, ainsi que les modalités de concertation.**

VII – MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil

▹ **DÉCIDE,** *à l'unanimité,* **de remplacer dans tous les marchés et délégations de services publics notifiés avant le 1er août 2004, les indices PSD "A", "B", "C", "D", et "T" par les formules de substitution indiquées dans le communiqué du 15 juin 2004 de la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes concernant la réévaluation des montants contractuels.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **la modification de l'autorisation de programme pour la construction du groupe scolaire Jean-Monnet dont le montant s'élève à 12 168 000 €.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'équipe conduite par l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Marjolijn et Pierre BOUDRY pour un montant de 116 597,01 € TTC.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **l'avenant n° 1 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Jean-Monnet passé avec l'entreprise HERVÉ pour un montant de 474 625,92 € TTC.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **l'avenant n° 1 au marché de maintenance des équipements téléphoniques lot n° 5 "téléphone" passé avec la société TTE TRANSEL pour un montant de 897 € TTC afin de prendre en compte la maintenance des nouveaux équipements téléphoniques du groupe scolaire Jean-Monnet.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **l'avenant n° 2 au marché de nettoyage passé avec la société PLANÈTE SERVICES pour le lot n° 2 "équipements culturels" pour un montant de 1 645,60 € TTC/an afin de prendre en compte le nettoyage de la salle polyvalente du Domaine du Bois sise 8/10 avenue des Murs du Parc.**

▹ **APPROUVE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **l'avenant n° 2 au marché de maintenance des alarmes lot n° 3 passé avec la société ATEIS pour un montant de 1 369,42 € TTC/an afin de prendre en compte la maintenance de la salle polyvalente du Domaine du Bois sise 8/10 avenue des Murs du Parc.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'équipement de la cuisine centrale du Domaine du Bois passé avec la société MRG afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 1 969,09 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 "peinture, sols souples" du marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud passé avec la société PPS afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 19 991,74 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 6 "chauffage" du marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud passé avec la société STÉFAL afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 28 798,35 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 5 "rideaux" du marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud, d'un montant de 25 149,95 € TTC passé avec la société ROUSSEL afin de remplacer les rideaux dès 2005.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché d'entretien et d'exploitation chauffage des équipements thermiques et aérauliques passé avec la société SOPAREC pour un montant de 12 354,68 € TTC afin de prendre en compte l'entretien des installation du centre Hector-Berlioz.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de restructuration du centre de santé Pierre-Souweine avec la société BATIHS afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 20 676,53 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de désamiantage de la salle Antoine-Quinson passé avec la société TRAVISOL afin de prendre en compte une suppression de prestations pour un montant de 30 361,95 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de la maternelle du Nord passé avec la société GENETON afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 50 119,46 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de la maternelle du Nord passé avec la société FIORE afin de prendre en compte des prestations modificatives pour un montant de 57 408 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 6 "peinture, revêtements muraux, protections solaires et ravalement de façade" au marché de travaux de rénovation de la maternelle du Nord passé avec la société PPS afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 10 318,61 € TTC.**

▹ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société OTUS pour un montant annuel de 1 869 243,37 € TTC renouvelable pour une durée maximum de cinq ans.**

▷ **AUTORISE,** *à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER (par pouvoir à Mme KERSTING), Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE),* **Monsieur le Maire à signer le marché de gardiennage de bâtiments communaux avec la société SOS SÉCURITÉ (lots n° 1 et 2) pour un montant de 304 499,87 € TTC pour une première période du 10 janvier 2005 au 9 janvier 2006 (du 1er juin 2005 au 9 janvier 2006 pour la sécurité du bâtiments Cœur-de-Ville), puis pour un montant de 313 356,62 € TTC, valeur reconnue au mois de novembre 2004, pour une seconde période de 12 mois renouvelable une fois.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 9 février 2005.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,	**La Secrétaire,**
Laurent LAFON	**Louise FÉLICIER**